

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### « APPEL À PROJET ÉTUDIANTS : CRÉATION D'ENTREPRISE »

### PROJET 2023-2024

#### ARTICLE 1- INTRODUCTION

---

Le concours « Appel à projet étudiants : création d'entreprise » est conduit par l'Association Initiative Granville Terre et Mer et soutenu par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer.

Créée en 1998, l'Association a pour but d'aider à la création-reprise d'entreprises sur le territoire de Granville Terre et Mer, par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux zéro et sans garantie) et par l'accompagnement, sous forme de parrainage, d'un chef d'entreprise expérimenté.

#### Le concours a pour objectif de :

- sensibiliser les élèves et les enseignants au thème de la création d'entreprise
- rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise
- les sensibiliser à l'économie locale
- leur donner une expérience de montage de dossier avec le soutien de chefs d'entreprises et de leurs enseignants

#### ARTICLE 2 - CANDIDATURE

---

Le concours s'adresse aux lycéens et étudiants issus du territoire de Granville Terre et Mer :

- **allant des classes de seconde au BTS.**
- **seul ou en groupe de 5 personnes maximum.**

#### ARTICLE 3 - CALENDRIER

---

- **Inscriptions : avant le 10 décembre 2023**
- **Présentation du concours : Octobre/novembre**
- **Remise du support de présentation : avant le 17 février 2024**
- **Pitch blanc : du 15 au 30 mars 2024**
- **Support de présentation définitif après pitch blanc : 72 heures avant le passage devant le jury**
- **Passage devant le jury : Entre le 01/04/2023 et le 17/04/2024**
- **Classement final et remise des prix : courant mai 2024 (date à préciser)**
- **La présentation du Lauréat ayant obtenu le 1er prix sera proposée en diffusion auprès des adhérents d'INITIATIVE GRANVILLE Terre et Mer.**

## ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

---

Afin de participer, les élèves devront rendre à leur enseignant, référent du concours, la **fiche d'inscription jointe au présent règlement avant le 10 décembre 2023.**

Les candidats libres, étudiants dans un cursus de formation ou d'enseignement sur le territoire de Granville terre et mer, devront adresser leur inscription à [contact@initiative-granville.fr](mailto:contact@initiative-granville.fr)

## ARTICLE 5 – CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Les élèves pourront présenter **tous types de projets de création d'entreprise** qui devront, de préférence, se situer **sur le territoire de Granville Terre et Mer.**

Chaque élève ou groupe de 5 maximum devra :

- avoir adressé à la plateforme le support de son pitch de présentation avant le **17 février 2024**. Ce support doit contenir tous les éléments listés dans la grille d'évaluation fournie en annexe (page 4) du présent règlement.

**Le support remis avant le 17 février pourra être modifié après le Pitch blanc pour tenir compte des échanges avec les chefs d'entreprise et devra être adressé à Initiative GTM, 72 heures avant le passage devant le jury, comme précisé dans l'article 3.**

**L'écran 1 « Introduction » du tutoriel servira de visuel pour présenter votre projet lors de la remise des prix. Pensez à être concis et précis.**

## ARTICLE 6 - PRÉSENTATION AU JURY ET SÉLECTION

---

Les élèves passeront devant le jury de sélection au cours du mois de mars (pitch blanc optionnel) et avril (pitch officiel) 2024.

**Cette présentation durera environ 10 minutes.**

La plateforme met à la disposition des étudiants la possibilité de réaliser un "Pitch Blanc" 15 jours avant la présentation devant le jury de sélection face à un petit groupe de chefs d'entreprise du territoire. Fortement conseillé, ce "Pitch blanc" permettra aux étudiants d'améliorer leur présentation grâce aux conseils reçus.

Le jury primera **les 5 meilleurs dossiers**, mais **tous les élèves participants seront récompensés en mai 2024** en présence des entreprises et partenaires du réseau Initiative et de personnalités du territoire.

## ARTICLE 7 - DROITS DE DIFFUSION

---

Initiative Granville Terre et Mer se réserve le droit d'utiliser les photos et noms des lauréats à des fins de publicité et communication et ce, sans dédommagement d'aucune sorte.

## ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITÉ

---

Les candidats souhaitant garder la confidentialité de leur projet devront adresser une demande par mail ou courrier à l'attention d'Initiative Granville Terre et Mer pour que celle-ci ne diffuse aucun élément fourni.

## ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

---

La responsabilité de la structure organisatrice ne peut être engagée en cas de survenance d'événements de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, qui empêcherait le bon déroulement du concours.

## ARTICLE 10 – LITIGES

---

Tout litige relatif au présent concours sera tranché par l'association « Initiative Granville Terre et Mer ».

## ARTICLE 11 – RÈGLEMENT

---

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement et de ses modalités de déroulement.

---

**Les supports de pitch sont à adresser par mail à :**

[contact@initiative-granville.fr](mailto:contact@initiative-granville.fr)

Fabienne Ruallem

Pépinière d'entreprises

295 rue de Jersey – 50380 Saint-Pair-sur-Mer

**Pour tout renseignement complémentaire :**

Nelly LEPIONNIER : [nelly.lepionnier@wanadoo.fr](mailto:nelly.lepionnier@wanadoo.fr) – 06 75 69 12 77

Philippe DOUCHIN : [phdouchin@hotmail.fr](mailto:phdouchin@hotmail.fr) – 06 28 50 74 15

Frédérique GAUTIER : [fgautiergranville@gmail.com](mailto:fgautiergranville@gmail.com) – 06 07 57 95 22

## ANNEXE – GRILLE DE NOTATION

APPEL À PROJET 2023		NOM DU PROJET :				
Nombre candidats						
ÉVALUATION DU PROJET / 700 points avant bonification						
				Note	Coefficient	Total
<b>1 Généralités (sur 30 points)</b>						
Respect du règlement du concours		_/20	_/20	1,5		
<b>2 Nature du projet (sur 150 points)</b>						
Originalité du projet		_/10	_/30	5		
Faisabilité du projet		_/20				
<b>3 Evaluation lors du Pitch (sur 400 points)</b>						
<b>Présentation</b>						
Concision, clarté et force de conviction de(s) intervenant(s)		_/10	_/20	4		
Qualité du support de présentation		_/10				
<b>Marché</b>						
Connaissance du marché visé		_/10	_/20	6		
Positionnement retenu		_/10				
<b>Chiffre d'affaires</b>						
Evaluation du chiffre d'affaires		_/10	_/20	5		
Organisation pour réaliser les objectifs		_/10				
<b>Viabilité financière</b>						
Etude de rentabilité		_/10	_/20	5		
Etude du financement des investissements		_/10				
<b>4 Réponses aux questions du jury (sur 120 points)</b>						
Sur les questions marketing et commercial		_/10	_/30	4		
Sur les questions d'organisation		_/10				
Sur les questions financières		_/10				
					<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>10 Bonification</b>						
*élèves de seconde			Bonification -	100		
*élèves de 1ère et terminale			Bonification -	50		
					<b>NOTE FINALE</b>	